

**Mémoire de la Fédération des associations
de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick**

Présenté au

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Septembre 2003

Le passage qui suit est tiré de la *Déclaration au Comité permanent des finances de la Chambre des communes*, présentée par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université en septembre 2003.

« [...] l'enseignement postsecondaire, élément primordial de la promotion du développement social et de la croissance économique, doit constituer une priorité nationale du gouvernement. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan dans la reconstruction des collèges et des universités du Canada afin qu'ils puissent offrir un enseignement accessible, abordable et de haute qualité. En effet, le gouvernement fédéral possède maintenant la capacité financière d'atteindre ces buts. Il doit donc faire preuve d'initiative politique pour agir de manière décisive et pour augmenter le financement du fonctionnement de base grâce à des mécanismes transparents et responsables, garantissant ainsi que les deniers publics sont investis comme il se doit. »

La *Déclaration* de l'ACPPU nous apprend que

- le gouvernement fédéral aura probablement cette année encore un surplus budgétaire, de l'ordre de 8 milliards de dollars, et que les surplus cumulatifs des années financières 2002 à 2005 pourraient atteindre 36 milliards de dollars;
- les fonds fédéraux accordés à l'enseignement postsecondaire, par habitant, correspondent maintenant à moins de la moitié de ce qu'ils étaient il y a à peine dix ans;
- les fonds fédéraux accordés à l'enseignement postsecondaire, en pourcentage du produit intérieur brut, sont actuellement à leur niveau le plus bas en plus de trente ans;

- pour des études de baccalauréat, l'écart entre les frais de scolarité annuels les plus faibles et les plus élevés, selon les provinces, a plus que triplé – passant de 1 041 \$ à 3 695 \$ – en une douzaine d'années seulement;
- entre 1991 et 2001, la proportion du revenu familial après impôt consacrée aux frais de scolarité au niveau du baccalauréat a augmenté sept fois plus dans les familles ayant les plus faibles revenus que dans celles ayant les revenus les plus élevés;
- avec une dette moyenne estimée à 25 000 \$ au moment de la graduation, les étudiantes et étudiants canadiens sont les plus endettés au monde.

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick a récemment distribué un feuillet bilingue de sensibilisation du public, intitulé *Saviez-vous...*, contenant des renseignements courants sur la situation de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick et au Canada. Les renseignements qui suivent sont tirés de la version la plus récente :

- Au cours de la dernière décennie, les fonds accordés aux universités du Nouveau-Brunswick par le gouvernement provincial pour chaque étudiant ou étudiante à temps plein ont diminué de plus de 10 %;
- En proportion de son produit intérieur brut, le Nouveau-Brunswick consacre actuellement à l'enseignement postsecondaire 16,7 p. 100 de moins qu'il y a dix ans;
- Au Nouveau-Brunswick, les frais moyens des études universitaires ont plus que doublé au cours de la dernière décennie;
- Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'inscriptions dans les universités a diminué récemment alors qu'il a connu une hausse générale de 6,6 % dans le reste du Canada.

On voit donc facilement que non seulement la situation du Nouveau-Brunswick reflète celle de l'ensemble du Canada, mais aussi qu'elle en est probablement le résultat. Comment en sommes-nous arrivés là?

Comme le souligne l'ACPPU, en 1996, lors du remplacement du **Financement des programmes établis** (FPÉ) par le **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux** (TCSPS), plus de 7 milliards de dollars ont été retirés des transferts en espèces du gouvernement fédéral aux provinces.

Depuis, pratiquement rien n'a été fait pour rétablir ce financement à ses niveaux antérieurs. En dollars « réels » ou « constants », le financement du TCSPS est maintenant inférieur à son niveau de 1996. Et pourtant, de 1996 jusqu'à tout récemment, le TCSPS incluait également les fonds pour l'aide sociale – autrefois l'objet d'un transfert séparé du FPÉ. La séparation des fonds du TCSPS entre un **Transfert canadien en matière de santé** (TCS) et un **Transfert canadien en matière de programmes sociaux** (TCPS) dans le dernier budget fédéral n'a cependant pas entraîné de hausse nette des fonds réels accordés à l'une ou l'autre de ces enveloppes.

Les données du recensement publiées plus tôt cette année montrent que près de 50 p. 100 des 1,3 million de nouveaux emplois créés entre 1991 et 2001 exigeaient un diplôme universitaire, alors que seulement 25 p. 100 exigeaient un diplôme d'études secondaires. Selon les normes nationales et contrastant avec ces données, au Nouveau-Brunswick le nombre de diplômés et diplômées des études secondaires reste supérieur à la moyenne alors que le nombre de diplômés et diplômées des études postsecondaires reste inférieur à la moyenne.

Les mêmes données du recensement nous informent également que, depuis 1991, non seulement les revenus par habitant au Nouveau-Brunswick n'ont pas réussi à suivre l'inflation, mais en plus ils ont diminué de plus de 2 p. 100. Nous sommes donc justifiés d'émettre l'hypothèse d'une corrélation entre les frais de scolarité à la hausse et les

revenus réels à la baisse et que ces deux éléments sont des facteurs importants qui contribuent à la production inférieure à la moyenne de diplômés et diplômées universitaires au Nouveau-Brunswick.

Ne nous laissons pas induire en erreur par les données du recensement selon lesquelles, entre 1991 et 2001, le nombre de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises faisant partie de la population active et ayant terminé des études postsecondaires avait augmenté de près de 10 p. 100. Ceci est le résultat d'une demi-génération de personnes plus âgées – dont certaines n'avaient même pas terminé leurs études secondaires – qui ont pris leur retraite pendant cette période et non de l'ajout d'un groupe important de personnes ayant fait des études plus poussées.

En fait, la proportion des résidents et résidentes du Nouveau-Brunswick âgés de vingt à vingt-quatre ans, inscrits à des études postsecondaires est encore inférieure à la moyenne nationale d'environ 20 p. 100.

Malgré cela, plus tôt cette année, le Parlement a refusé de débattre d'une motion d'initiative parlementaire – soumise par un député fédéral du Nouveau-Brunswick – visant à supprimer la contribution parentale obligatoire de la formule de prêt canadien d'études afin de permettre une plus grande admissibilité aux prêts fédéraux accordés pour les frais de scolarité.

Cette année, les frais de scolarité augmenteront en moyenne de près de 8 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Pourtant, Développement des ressources humaines Canada déclare que 97 p. 100 de tous les diplômés et diplômées universitaires du Nouveau-Brunswick ont un emploi. De plus, le salaire moyen de leur travail à temps plein – salaire pour lequel ils paient un impôt fédéral sur le revenu à un taux croissant progressivement en fonction des hausses du niveau salarial – a augmenté de plus de 30 p. 100 au cours des quatre premières années après l'obtention de leur diplôme.

Il est donc temps pour nous tous et toutes de reconnaître que l'éducation est devenue une entreprise à vie qui ne s'arrête pas brusquement à la fin des études secondaires. Il n'est pas exagéré de dire qu'après avoir été pendant longtemps une des pierres angulaires de la croissance économique et du progrès social, l'éducation en est maintenant la fondation même. Nous croyons donc qu'elle devrait jouir du même statut dans toutes ses étapes officielles, et que les études supérieures devraient être considérées comme une obligation sociale au même titre que les études primaires et secondaires.

En d'autres mots, il est temps que les études postsecondaires (ou supérieures) soient offertes gratuitement aux Canadiens et Canadiennes.

Pendant trop longtemps, nous avons toléré l'argument selon lequel les étudiants et étudiantes du niveau postsecondaire devaient contribuer au coût de leurs études parce que ce sont eux qui en profitent. Il est temps pour nous de rejeter cette notion qui exprime un non-sens évident.

Maintenant que plus de 50 p. 100 de tous les nouveaux emplois exigent des diplômes universitaires, la société dans son ensemble profite de l'éducation postsecondaire de ses citoyens et citoyennes au moins tout autant qu'elle a profité de l'ouverture des portes de l'école à classe unique où nos ancêtres ont finalement pu étudier gratuitement.

On sait que l'accès gratuit aux études supérieures est une responsabilité provinciale et non fédérale. Cependant, un engagement de fonds fédéraux d'un niveau suffisant pour appuyer cette entreprise serait nécessaire dans les provinces comme le Nouveau-Brunswick. Un tel investissement rapporterait, c'est évident, des dividendes très élevés dans un avenir prévisible.

Le taux respectueusement soumis en septembre 2003 par

Le président,

Claude Dionne

Le directeur général,

Desmond A. Morley